

Vendredi 22 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CENTER PARCS

Le comité emploi installé

Le projet Center Parcs est entré dans sa phase opérationnelle pour une ouverture prévue avant la saison d'été 2021. Nouvelle pierre à l'édifice, aujourd'hui a été installé à l'Hôtel du Département le Comité emploi coprésidé par l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental, en partenariat avec la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne, Pôle emploi et le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs.

Étaient notamment présents à cette réunion aux côtés de Béatrice Lagarde, préfète de Lot-et-Garonne, et Pierre Camani, président du Conseil départemental : Jean-Michel Klotz, directeur général adjoint du groupe Pierre & Vacances – Center Parcs, Jacques Bilirrit, vice-président du Conseil départemental, Sandrine Derville, vice-présidente du Conseil régional, Guillaume Moliérac, conseiller régional, Raymond Girardi, président de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne, Hélène Vidal, conseillère départementale du canton des Forêts de Gascogne, Michel Darrouman, maire de Pindères et Claude Gally, maire de Beauziac.

Depuis l'origine, la plus large mobilisation des acteurs locaux a été recherchée pour s'assurer d'une réelle adéquation entre le projet et le territoire.

Comme tout grand projet structurant, le projet Center Parcs est le fruit d'un long travail partenarial sur le plan juridique et financier d'une part, environnemental et d'aménagement territorial d'autre part, avec pour objectif de structurer la destination touristique Lot-et-Garonne. Un grand nombre d'acteurs regroupés en comités ont ainsi été mobilisés :

- **Un comité environnement**, composé d'acteurs associatifs (SEPANLOG, CPIE, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédérations de chasse et de pêche) et institutionnels (DDT, DREAL, Agence française pour la Biodiversité anciennement ONEMA, Office National de la Forêt et de la Faune Sauvage, Agence Régionale de Santé...) a d'abord participé aux études environnementales 4 saisons en vue de déterminer les zones à enjeu environnemental fort et les espèces faunistiques et floristiques protégées, et ainsi limiter au maximum l'impact environnemental*.

- **Un comité aménagement** qui regroupe tous les acteurs impliqués dans l'urbanisme et l'aménagement d'un site, et a eu pour objectif de sécuriser les procédures et de coordonner toutes les interventions réseaux.

- **Un comité économique** conduit en partenariat avec les Chambres consulaires, qui a pour objectif d'identifier les entreprises locales potentiellement intéressées et favorisé leur regroupement pour augmenter leur capacité à répondre aux appels d'offres du groupe Pierre & Vacances – Center Parcs, avec l'objectif de pouvoir confier plus de 70 % des travaux aux entreprises locales ou régionales.

- **Et un comité emploi**, installé aujourd'hui, pour pourvoir localement les quelque 300 emplois nécessaires en phase d'exploitation du domaine Center Parcs.

**Le 23 mars 2017, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis favorable au projet, en soulignant que « la démarche 'éviter, réduire, compenser' était remarquablement menée ». « L'intérêt de la biodiversité et l'absence de contraintes environnementales fortes ont été un critère majeur », souligne le CNPN. Le rapport précise que « le projet d'aménagement initialement de 87 ha est ramené à 48,8 ha réellement aménagés en évitant les espaces d'espèces remarquables, conformément à la démarche ERC, ce qui réduit d'autant le besoin de compenser ».*

• LES BESOINS IDENTIFIÉS



• LE COMITÉ EMPLOI

Le Comité emploi se déclinera en un comité de pilotage rassemblant les partenaires précités et de comités techniques Emploi-Formation-Insertion qui pourront être élargis à d'autres acteurs institutionnels du territoire en fonction des sujets abordés.

Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ **Dresser un inventaire des besoins en main d'œuvre**
- ✓ **Faciliter la mise à disposition de ressources et la mise en relation avec de multiples partenaires permettant le recrutement**
- ✓ **Coordonner les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion**

Son animation sera assurée par l'État.

Les travaux du comité seront organisés selon un calendrier prévisionnel visant à accompagner au mieux les personnes et assurer l'adaptation individuelle au poste :

- **A partir du 1^{er} trimestre 2020**
Information du public sur les territoires et travail au renforcement des offres de formation
- **A partir du dernier trimestre 2020**
Mise en ligne des postes, pré-recrutements, tests d'aptitudes
- **1^{er} trimestre 2021**
Formation « adaptation au poste de travail »

Contacts presse :

Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Rachid Belhadj, Directeur du Service de presse
05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Préfecture de Lot-et-Garonne
Céline Beaudet, Chargée de communication
05 53 77 60 44 / 61 92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr

Pierre & Vacances
Valérie Lauthier, Directrice de la Communication
01 58 21 54 61 / valerie.lauthier@groupepvcp.com